



Programme de formation

Responsabilité juridique des aides-soignants – Niveau débutant

28/04/2026

Prix INTER : à partir de 800,00 € net de TVA

Durée : 2 jours soit 14 heures

Public : toute personne intéressée

Prérequis : aucun

Objectifs :

Définir le rôle et les missions des aides-soignantes dans les soins infirmiers ;
Appréhender l'aspect réglementaire de la profession ;
Connaître les responsabilités pénale, administrative, civile et réglementaire ;
Se positionner face aux familles ;
Appréhender le piège de l'exercice illégal de la profession d'infirmier.

Programme :

Introduction

Rappel bref des grandes évolutions des textes ayant marqué les dernières années.

1- Les différents types de responsabilités

Rappel des règles de séparation des juridictions: notions de poursuites conjointes devant plusieurs tribunaux ;
Responsabilités civiles et pénales, administrative : définitions et règles d'engagement ;
Notion de responsabilité individuelle et de responsabilité d'équipe ;
La responsabilité disciplinaire.

2- La responsabilité de l'aide-soignant au sein de l'équipe

Les principes de collaboration au sens du décret infirmier de juillet 2004 : qu'a-t-on le droit de faire et dans quelles conditions ?

Les glissements de tâches :

- La distribution des médicaments ;
- Les glissements implicites ;
- L'exercice illégal de la profession d'infirmier ;

Le soignant titulaire et les aides-soignants stagiaires : quelles responsabilités ?

La question des contractuels.

3- Le devoir d'information

La sécurité du patient :

- Notion de surveillance des soins ;
- Notion de défaut de surveillance ;
- Jurisprudence (suicides, fugues, etc.) ;

Programme de formation

Devoir d'information vis-à-vis des usagers, règle commune à tous les professionnels de santé ;
Informers les patients et les familles sans empiéter sur le domaine infirmier et médical : quelles limites à l'information ?
Les écrits professionnels : quelle est la place de l'aide-soignant ? Que peut-on écrire et ne pas écrire ?

4- Le respect du devoir de réserve et du secret professionnel

Définitions : discrétion, devoir de réserve, secret ;

Exceptions au secret professionnel :

- au Code Pénal ;
- la notion de secret partagé et limites ;

Les règles de signalement ;

Le port d'armes ;

La dénonciation de crime.

5- La maltraitance

Quelle signification réelle de cette notion tellement utilisée ?

Qu'est-ce que la maltraitance pour le juge ?

Prise en charge des personnes démentes et maltraitance : comment se repérer entre l'obligation de soins et le refus de la toilette, de prendre des médicaments, etc. ?

6- Le consentement et le refus de soins

Le consentement : principe du consentement, notions de consentement éclairé et de personne de confiance ;

Les situations particulières ;

Les nouvelles dispositions sur le consentement des mineurs ;

Les majeurs sous tutelle ;

Les autres dispositions : refus de soin et sa valeur juridique, arrêt des soins, notion d'euthanasie, départ contre avis médical, surveillance et fugues, contentions, l'expression de la volonté des patients en fin de vie.

Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agréé

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes ;

Activités brise-glace ;

Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;

Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactifs.

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéo-projection

Quiz interactif/questionnaires

Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Programme de formation

Modalités d'évaluation et de suivi :

20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par aux participants. La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.

Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.

L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.

A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.

90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).